



Réunion du 25 Septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq du mois de septembre à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE LA REGION DES FLANDRES s'est réuni à HAZEBROUCK sur convocation de son Président du quinze septembre deux mille vingt-trois.

N° 34-2023

**AUTRES DOMAINES
DE COMPETENCES**

**Présentation et
adoption du Bilan
2022 du Programme
Local de Prévention
des Déchets
Ménagers et
Assimilés (PLPDMA)**

Nomenclature 9.1

Nombre de Délégués en exercice au jour de la séance :

titulaires : 72 - suppléants : 72

Nombre de présents : 42

Nombre de pouvoirs : 8

Présents CCFL (2) : BROUTEELE Philippe - PRUVOST Philippe

Présents CCFI (31) : ASSEMAN Céline - BETOURNE Cédric - BEVE Nicolas - BOULET Elizabeth - BOUREL Michel - CARLIER Marie-Françoise - COINTE Michel - DARQUES Jérôme (CCFI) - DEBOUDT Nathalie (CCFI) - DE FARIA Anita - DEHESTRU Fabrice - DELANGUE Bernadette - DELVA Hervé - DEVOS Joël - DORMION Elise - DUHOO Michel - EVERAERE Luc - GRIMBER Philippe - JUDE Frédéric - LEGRAND Michèle - LEMAIRE Roger - MAERTEN Gérard - MASQUELIER Philippe - OLIVIER Serge - SCHRICKE Jean-Luc - SEINGIER Patrice - SMAL Éric - STOPIN Hélène - VANDECAVEYE Pierre-Laurent - VANDENBERGHE Marjorie - WEEXSTEEN Emmanuel

Absents suppléés (9) : DELABRE Aimé par CARDON Olivier (CCFL) - DURUT Jocelyne par GOEDGEBUER Catherine (CCFL) - HENNEON François-Xavier par FAIDUTTI Jean-Marc (CCFL) - CRINQUETTE Philippe par DEGRAVE Géraldine (CCFI) - DELFOLIE Yves par CITERNE Denis (CCFI) - DEVILLEZ Arnaud par SOWA Benjamin (CCFI) - GAUTIER Antony par DUREY Laurence (CCFI) - POPELIER Bernadette par PELLISSIER Didier (CCFI) - VANDAMME Régis par DEHAUDT Edith (CCFI)

Pouvoirs (8) : BOONAERT Jean-Philippe à PRUVOST Philippe (CCFL) - BELLEVAL Valentin à GRIMBER Philippe (CCFI) - BERTIN Philippe à OLIVIER Serge (CCFI) - GRESSIER Elisabeth à SMAL Eric (CCFI) - LEFEBVRE Franck à DELANGUE Bernadette (CCFI) - STORET César (CCFI) à BROUTEELE Philippe (CCFL) - TIBERGHIEN Didier à VANDECAVEYE Pierre-Laurent (CCFI) - UNVOAS Marie à MASQUELIER Philippe (CCFI)

Absents (20) : DELVALLE Jean (CCFL) - DUYCK Joël (CCFL) - ABADIE Luc (CCFI) - BARREZEELE Laurence (CCFI) - BEVE Francis (CCFI) - BILLIET Didier (CCFI) - BOULIER Eddie (CCFI) - DELAIRE Carole (CCFI) - DELEURENCE Thierry (CCFI) - DENEUCHE Marc (CCFI) - DEVEY Sylvain (CCFI) - DEWYNTER Jean-Jacques (CCFI) - DOYER Daniel (CCFI) - DUHAMEL Gaël (CCFI) - DUHAMEL Philippe (CCFI) - LEMIERE Emmanuel (CCFI) - LEROY Guy (CCFI) - LOUVET Bruno (CCFI) - MAMETZ Danielle (CCFI) - RUCKEBUSH Jean-Benoît (CCFI)

Excusés (2) : DAUTRICOURT Jean-François (CCFI) - DUHAYON Bruno (CCFI)

SMICTOM DES FLANDRES
COMITE SYNDICAL DU 25 SEPTEMBRE 2023

Délibération n°34 – 2023 : Autres domaines de compétences (Nomenclature 9.1) - Présentation et adoption du Bilan 2022 du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Par délibération en date du 25 février 2019, le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) a été adopté par le Comité Syndical du SMICTOM des Flandres pour le territoire englobant les communes de la CC Flandre Intérieure et de la CC Flandre Lys.

L'objectif du PLPDMA est d'atteindre une réduction de 10% des déchets ménagers et assimilés d'ici 2024. Le programme de prévention se décline en six axes thématiques et seize actions qui seront mises en œuvre d'ici 2024.

La mise en œuvre du PLPDMA doit faire l'objet d'un bilan annuel où est évalué l'impact des mesures mises en place sur l'évolution des quantités de déchets ménagers et assimilés produites.

Le bilan 2022 a été présenté à l'ensemble des membres de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi pour avis, le 12 septembre 2023, avant présentation au Comité Syndical.

Il convient en séance du Comité syndical, de présenter et d'adopter les données chiffrées du bilan des actions du PLPDMA mises en œuvre au cours de l'année 2022, avant mise à la disposition du public sur le site Internet du SMICTOM des Flandres.

IL EST DEMANDE AU COMITE SYNDICAL :

- **d'adopter le bilan annuel 2022 présentant les indicateurs financiers et statistiques des actions menées au sein du territoire du SMICTOM des Flandres dans le cadre de la prévention des déchets.**

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Président,

- *certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*
- *informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.*

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME**



Le Président du SMICTOM des Flandres


Philippe BROUTEELE